**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE**

**PREPS spécifique pour évaluer la mise en œuvre de l’expérimentation de la consultation du dossier pharmaceutique par les médecins exerçant dans certains établissements de santé**

Référence : instruction n°DGOS/PF4/PF2/2013-171 du 25 avril 2013

**Protocole détaillé**

**Le document est à compléter selon les indications suivantes :**

* Utiliser la police Arial 11pt,
* Appliquer la numérotation des pages (pour le protocole et ses annexes éventuelles),
* Le protocole ne devra pas excéder 20 pages (hors la page d’instructions),

**I. Informations générales :**

I.1 Titre du projet

I.2 Acronyme

I.3 Porteur du projet [NOM+Prénom+ville+établissement de santé de rattachement+email+spécialité]

I.4 Etablissement de santé ou groupement de coopération sanitaire coordinateur du projet et responsable de la gestion des fonds alloués par le Ministère [NOM+ville+N°FINESS juridique]

I.5 Domaine de recherche [mots clés 5 maximum]

I.6 Méthodologiste [NOM+Prénom+email]

I.7 Economiste de la santé (si opportun) [NOM+Prénom+email]

I.8 Structure responsable de la gestion du projet

I.9 Structure responsable de l’assurance qualité

I.10 Structure responsable de la gestion de données et des statistiques

**II. Description du projet :**

II.1 Rationnel : contexte, hypothèses et enjeux

II.2 Justification scientifique du projet

II.3 Originalité et / ou caractère innovant du projet : les candidats préciseront les arguments qui expliquent les raisons de leur réponse, leur intérêt et leur capacité à conduire le projet

II.4 Objectif principal du projet

II.5 Objectif(s) secondaire(s) du projet

II.6 Co-investigateurs [Tableau{NOM+Prénom+ville+établissement de santé de rattachement+spécialité}]

II.7 Modalités de prise en compte des aspects éthiques et réglementaires

**III. Méthodologie :**

III.1 Etude(s) pilote (s) préalablement réalisée(s) démontrant la faisabilité du projet [OUI ou NON. Si OUI, références et principaux résultats]

III.2 Population d’étude : critères de sélection et nombre des expérimentateurs parmi les établissements désignés par l’arrêté du 28 mai 2013 (Journal officiel du 8 juin 2013), qu’ils soient établissements de santé, services, activités, patients, professionnels, séjours.

III.3 détail de la méthode d’évaluation [[1]](#footnote-1): capacité à produire une méthode pour l’évaluation, capacité à la mettre en œuvre.

III.4 Sources, modalités de recueil et d’analyse des données recueillies (base PMSI, SNIIRAM, dossier patient, etc.)

**IV. Calendrier de réalisation et échéances du projet :**

IV.1 Durée prévisionnelle du projet en mois

IV.2 Description des principales étapes de déroulement

IV.3 Identification des livrables associés aux différentes étapes du projet

IV.4 Modalités de coordination du projet

**V. Impacts attendus des résultats du projet :**

A préciser e intégrant la perspective de généralisation

**VI. Références bibliographiques :**

Préciser les références de 5 articles maximum justifiant l’intérêt du projet au niveau national et / ou international

**VII. Publications :**

Préciser si les acteurs du projet ont déjà publié dans le domaine de recherche du projet (si oui, préciser les références des principales publications, 5 au maximum).

**VIII. CV :**

Les curriculum vitae seront à joindre en annexes et à télécharger sur la plateforme

1. L’évaluation devra obligatoirement porter sur les 3 catégories de services (liste des services par établissement en pièce jointe) [↑](#footnote-ref-1)